

# Actualités

## LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE « LABELLISATION » DU LYCÉE DES MÉTIERS

Le « lycée des métiers », dont il est question depuis plusieurs mois déjà, existe ! « Aucun établissement ne peut se décréter lycée des métiers, mais tous peuvent le devenir » a déclaré Jean-Luc Mélenchon à la presse.

Cette idée qui lui est si chère de regrouper au sein d'un même établissement tous les élèves des filières professionnelles et technologiques se destinant aux mêmes secteurs ou aux mêmes familles de métiers, a ainsi fait son chemin puisque le Ministre délégué à l'Enseignement professionnel vient en effet de donner le feu vert au lancement à la presse de la campagne d'informations autour du label du lycée des métiers (cf. dossier de presse sur [www.enseignement-professionnel.gouv.fr](http://www.enseignement-professionnel.gouv.fr)).

Cette campagne va comporter trois phases : la 1<sup>re</sup> devrait permettre, dès le mois de décembre, de labelliser 70 à 80 lycées, soit ceux répondant déjà aux critères, la 2<sup>e</sup> phase aura lieu en avril puis la dernière avant la fin de l'année. Au total, ce sont 200 lycées qui devraient recevoir le label d'ici à la rentrée 2002. Une note d'information, dont le SNPDEN a été destinataire, a d'ailleurs été envoyée à tous les recteurs et organisations syndicales afin de les sensibiliser au sujet.

Ainsi, aux côtés des formations traditionnelles, ces établissements devront proposer des formations initiales et continues, des formations en apprentissage, la validation des acquis professionnels et des formations post-bac.

Mais, outre la nécessité de préparer à une gamme étendue de diplômes et titres nationaux technologiques et professionnels (CAP/BEP/Bac Pro/Bac techno/BTS/Licence professionnelle/Mention complémentaire...) et de réunir des statuts variés (lycéens, étudiants, apprentis, salariés en formation, adultes dans le cadre d'une validation des acquis de leur expérience...), le lycée des métiers devra aussi pour obtenir le label pendant 5 ans, respecter un certain nombre de critères définis par une charte qualité : couvrir un champ d'activité professionnel, établir des partenariats solides avec les régions ainsi qu'avec le monde professionnel, offrir un environnement éducatif et pédagogique (vie lycéenne et services associés comme un internat par exemple), faire preuve d'une ouverture vers l'extérieur.

*Ce projet, parce qu'il tente de mettre en synergie des dispositifs de formation trop souvent éclatés tout en cherchant à valoriser la voie professionnelle, est intéressant mais le caractère académique de la labellisation pose problème. Lire à ce sujet la position syndicale page 34.*

## RÉSULTATS DU BREVET SESSION 2001

Plus de candidats, plus de lauréats



Après avoir consacré une note d'information aux résultats de la session 2001 du baccalauréat, la DPD a publié une synthèse des résultats du brevet des collèges (Note DPD 01.44 - octobre 2001), dont voici les principaux chiffres.

Cette session a enregistré un taux de réussite global en France métropolitaine de 78,2 %, soit un taux stable par rapport à l'année 2000.

Sur les 769 300 candidats inscrits (4 900 élèves de plus qu'en 2000), 751 200 élèves (6 400 de plus qu'en 2000) se sont présentés à l'examen et 587 200 ont été admis, soit 4 900 lauréats de plus que l'année dernière.

C'est la série collège, très largement majoritaire avec ses 89 % d'inscrits contre un peu plus de 6 % en série technologique et 5 % en série professionnelle, qui détient le taux de réussite le plus élevé, soit 78,6 % (78,7 % en 2000), alors que les séries professionnelles et technologiques atteignent des taux respectifs de 73,6 % (73,8 % en 2000) et 75,2 % (73,8 % en 2000).

Mais, si cette série collège enregistre toujours, depuis 87, le taux de réussite le plus élevé par rapport aux autres séries, cet écart semble se réduire pour cette session. Qui plus est, le taux de réussite de la série technologique est le seul en progression par rapport à 2000 et dépasse même, pour la première fois depuis 1987, le seuil des 75 %.

La DPD estime par ailleurs que les résultats de cette session demeurent assez hétérogènes selon les académies et les départements. Au niveau des académies, l'écart maximal est de 11 points (de 84,7 % à 73,7 %) contre 9 points en 2000, certaines académies connaissant des variations extrêmes de taux de réussite entre les deux sessions (+ 4,4 points pour Limoges, + 3,8 points pour Orléans-Tours et Clermont, - 3,8 pour Paris, - 3 pour Versailles).

Valérie FAURE

Sept académies enregistrent un taux supérieur à 80 %, le taux le plus élevé étant enregistré dans l'académie de Rennes avec 84,7 %, académie qui s'est d'ailleurs déjà distinguée par le meilleur taux de réussite au baccalauréat.

Au niveau des départements, l'écart le plus important est de 22 points (de 89,4 % à 67,9 %) contre 23 en 2000. Un tiers des départements a un taux de réussite supérieur à 80 % et 8 départements un taux inférieur à 75 %.

Dans les DOM et les TOM, les taux de réussite de chaque série restent inférieurs à ceux observés en métropole. Pour les DOM, il atteint 67,1 %, en diminution de 3 points par rapport à l'an passé, et pour les TOM il est de 66,7 %, avec seulement 40,1 % à Mayotte.

## VACANCES ET RYTHMES SCOLAIRES : LE SEMPITERNEL DÉBAT DE L'ÉDUCATION NATIONALE

On est bien loin aujourd'hui de l'alternance 7 semaines de cours/2 semaines de congés préconisée depuis plusieurs années par les nombreux rapports consacrés à l'aménagement des rythmes scolaires. Les différents ministres de l'Éducation nationale se sont penchés tour à tour sur la question en affirmant à chaque fois que les rythmes scolaires devaient être réformés.

C'est ainsi qu'en 1989, la loi d'orientation votée à l'initiative de Lionel Jospin,

Ministre de l'Éducation nationale de l'époque, reconnaît que le temps scolaire est mal équilibré et fixe l'objectif ambitieux de « mieux organiser la journée, la semaine, l'année... », pour en finir avec « les journées de classe trop lourdes, les temps morts trop nombreux et la trop grande rigidité et uniformité dans la gestion pédagogique du temps ». En février 2000, c'est au tour de Ségolène Royal, alors ministre déléguée à l'enseignement scolaire de s'emparer du sujet : elle demande à toutes les écoles d'ouvrir le débat sur l'aménagement de la journée et de la semaine suite au rapport sur le sujet qu'elle avait commandé à l'Inspection générale de l'Éducation nationale quelques mois auparavant et dont les conclusions feront d'ailleurs apparaître comme indispensable « une relance nationale de la réflexion sur les aménagements des rythmes scolaires ». (*Le Monde*/10 mai 2000).

Et pourtant, plus de 12 ans après les recommandations de la loi d'orientation, notre pays se trouve toujours être celui qui, dans l'Union européenne, a la charge scolaire quotidienne la plus lourde et l'un des plus faibles nombres de jours de classe par an. Et, de recommandations d'experts en déclarations politiques diverses, on en est encore à se reposer la sempiternelle question de l'aménagement des rythmes scolaires. Mais voilà que ce serpent de mer de l'éducation nationale refait surface, après que Jack Lang se soit prononcé publiquement en faveur d'un allongement d'une semaine des vacances de la Toussaint, dans le cadre « d'une meilleure répartition » du temps scolaire notamment au 1<sup>er</sup> trimestre jugé « beaucoup trop long ».

« Nos vacances sont parfois un peu déséquilibrées... » « une meilleure répartition dans le temps est nécessaire », a-t-il ainsi déclaré dans une interview à *France-Soir* fin octobre, tout en avouant d'ailleurs que ce sujet « très sensible » « dont il faudra bien débattre un jour » se « préoccupait beaucoup ».

Cependant, interrogé sur ces déclarations lors du dernier

conseil supérieur, le représentant du ministre aurait minimisé la portée des propos du ministre, en affirmant que le calendrier scolaire serait revu selon les procédures habituelles.

*Ce qui n'est donc pas pour demain puisque la révision du calendrier est actuellement triennale! Nous savons tous de plus que cette idée de réaménagement du 1er trimestre lancée par Jack Lang ne peut être réalisée sans repenser l'ensemble de l'année scolaire. Ceci impliquerait une remise en cause totale du calendrier et par conséquent du système actuel de répartition en 3 zones...*

## SURSIS POUR L'INTÉGRATION AU SERVICE PUBLIC DES ÉCOLES DIWAN

Le protocole d'accord signé par Jack Lang fin mai 2001 épinglé par le Conseil d'État.

Après avoir été saisi d'un recours en référé par le Comité National d'Action Laïque \* (cf. Actualités n° 93) et d'un autre recours du SNES, le Conseil d'État vient de se prononcer par ordonnance le 30 octobre 2001 pour la « suspension de l'exécution » de ce protocole d'accord qui prévoyait le passage sous statut public des établissements Diwan, et de deux textes réglementaires organisant cet enseignement par immersion : l'arrêté du 31 juillet 2001 relatif à la mise en place de l'enseignement bilingue en langues régionales et la circulaire du 5 septembre sur la mise en œuvre de l'enseignement bilingue par immersion dans les établissements de langues régionales.

En statuant sur cette requête en référé, le Conseil d'État a ainsi reconnu la « situation d'urgence » et pris

en compte les motifs invoqués par les requérants, à savoir qu'il existait un « doute sérieux quant à la légalité » des dispositions ministérielles, dispositions qu'il a jugées contraires à l'article 2 de la constitution disposant que « la langue de la République est le français » mais aussi à la loi « Toubon » de 1994 indiquant que le Français « est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics ».

Or, les établissements Diwan pratiquent une pédagogie « d'immersion », où les cours sont assurés en breton, reléguant le français au rang de langue seconde.

Ce verdict qui prend effet jusqu'à ce que l'examen sur le fond soit effectué, soit d'ici plusieurs mois voire un an, ne laisse indifférent ni l'opinion locale bretonne qui se dit offensée par une telle décision et manifeste son hostilité et sa consternation par de vives réactions verbales, des articles de presse et des mouvements de protestation, ni les requérants qui se disent satisfaits de voir les motifs invoqués dans leurs recours enfin pris en compte.

Un débat linguistique qui divise même au niveau ministériel !

Alors que Jean-Luc Mélenchon juge « incompréhensible » l'attitude de Jack Lang sur les écoles Diwan, et manifeste son « hostilité totale et définitive à leur intégration dans le service public » (maintenant que le conseil d'état a rendu son avis), Jack Lang qui qualifie cette ordonnance d'incident de parcours persiste et signe : il a fait part de son souhait de poursuivre la préparation technique de cette intégration, en indiquant « qu'une formule juridique permettant de prendre en compte les observations du Conseil d'État » serait trouvée.

Cette détermination ministérielle est telle qu'il a d'ailleurs fait voter par l'assemblée nationale le 8 novembre dernier le PLF 2002 de son ministère, sans en modifier l'article prévoyant le financement pour l'intégration des personnels de ces établissements dans le service public à la rentrée 2002.

*Un débat qui devrait trouver son issue lorsque l'audience sur le fond sera rendue mais qui, en attendant, risque encore de faire couler beaucoup d'encre !*

\* Le CNAL est composé de 5 organisations : DDEN (Fédération des délégués départementaux de l'Éducation nationale), FCPE, Ligue de l'Enseignement, SE-UNSA et UNSA-Éducation.

## DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Le Ministère de l'Éducation nationale a signé début novembre une charte pour l'éducation à l'environnement et au territoire avec la Fédération des parcs naturels régionaux de France.

Fédération des Parcs naturels régionaux de France



Cette charte vise à intensifier et valoriser les initiatives existant dans ce domaine (13 conventions ont été déjà signées entre des parcs régionaux et des rectorats et 3 sont en projet), ainsi qu'à favoriser une éducation à l'environnement sur le terrain, qui mette élèves et enseignants en situation.

Ce partenariat national devrait permettre d'une part au Ministère de promouvoir l'éducation à l'environnement dans les programmes et les pratiques au niveau du primaire et du secondaire, par le biais notamment de visites-découvertes, d'actions éducatives avec les classes (découverte de la diversité des milieux de vie et du patrimoine naturel, participation à des actions en faveur de l'environnement...), de réalisation d'outils pédagogiques, et

d'autre part aux parcs naturels régionaux d'accomplir leur mission de centre de ressources et de terrain concret d'expérimentation, en faisant découvrir l'étendue de leur potentialité éducative.

La charte prévoit ainsi que les actions éducatives menées dans les classes seront mises en œuvre par une équipe pédagogique composée d'animateurs des parcs et d'enseignants. Elle implique également que les parcs régionaux mettent à la disposition des enseignants et de leurs élèves un ensemble de ressources - outils documentaires, matériels, équipements, lieux et personnes - susceptibles de les aider à la mise en œuvre de leur projet pédagogique.

## DES MESURES EN FAVEUR DU COMBAT CONTRE LA GRANDE PAUVRETÉ À L'ÉCOLE

*Selon les derniers chiffres communiqués par l'INSEE, la France compte entre 1,6 et 1,8 millions de ménages vivant sous le seuil de pauvreté, au sein desquels on dénombre entre 940 000 et 1,5 millions d'enfants de moins de 14 ans.*

Face à ces élèves qui rencontrent souvent des difficultés scolaires liées à des problèmes d'ordre économique, social, environnemental, l'école se trouve souvent démunie car la question de la grande pauvreté y est souvent peu traitée - elle ne concerne en effet qu'un petit nombre d'élèves - et elle est de plus méconnue - elle se vit le plus souvent dans la discrétion et l'isolement.

Pour remédier à cet état de fait, Jack Lang a fait connaître, à l'occasion de la journée mondiale du refus de la misère du 17 octobre dernier, sa décision

de mettre en place auprès du directeur de la Desco, un groupe permanent de suivi des actions favorisant la réussite scolaire chez les enfants en situation de grande pauvreté.

Ce groupe, dont l'animation a été confiée à Jean-Paul Delahaye, IGEN, a notamment pour objectif d'aider à l'installation dans chaque académie d'un groupe d'animation « grande pauvreté et réussite scolaire », de favoriser les échanges dans le cadre d'un réseau de correspondants académiques et de préparer une université d'été pour faire connaître les actions mises en œuvre dans les établissements scolaires et renforcer les partenariats avec les associations et collectivités locales.

Par ailleurs, un dossier complet sur ce thème contenant des informations sur les caractéristiques des familles en situation de grande pauvreté (définitions, critères de pauvreté...), sur les acteurs, les associations ainsi que des outils et démarches pour les formations a été mis en ligne sur le site Éduscol du ministère pour aider l'ensemble des formateurs intervenant dans les premier et second degrés.

*En espérant que les décisions prises dans le cadre de cette journée contribueront à une prise de conscience et à une meilleure connaissance du problème complexe que constitue la grande pauvreté et apporteront un changement de regard permettant la mise en œuvre de nouvelles pratiques pour la réussite scolaire des publics concernés.*

## IMPULSION NOUVELLE À L'ENSEIGNEMENT DU LATIN ET DU GREC

Après les langues vivantes et les langues régionales, Jack Lang s'attarde sur les langues anciennes !

Sur le sujet, son idée est avant tout « de remettre le grec et le latin à la mode », en faisant passer le message que les langues anciennes sont un pôle incontournable de la culture. Il souhaite en quelque sorte faire ressusciter ces langues « mortes » dans l'esprit des élèves. « Ce n'est pas parce qu'un enseignement est minoritaire qu'il doit disparaître de sa belle mort » a-t-il déclaré lors du colloque organisé à la Sorbonne les 24 et 25 octobre sur le thème « grec et latin aujourd'hui : rencontre autour d'une passion », confirmant ainsi sa position concernant ces langues.

Dans le prolongement de ce colloque, il a donc impulsé un ensemble de mesures destinées à redorer le blason des langues anciennes et à leur redonner la place qu'elles méritent au sein de l'enseignement scolaire.

Une lettre a été ainsi envoyée à tous les recteurs, les incitant à encourager cet enseignement au niveau du collège et du lycée et leur demandant de veiller à ce que les chefs d'établissement puissent organiser ces enseignements optionnels dans des conditions favorables et attractives (horaires/effectifs/classes).

Au niveau du collège, les itinéraires de découverte mis en place à la rentrée scolaire prochaine en classe de 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> proposeront deux thèmes : « arts et humanités » et « langues et civilisations » destinés à intégrer la culture antique. Une brochure, actuellement en cours d'élaboration à la Desco, sera diffusée aux élèves de 3<sup>e</sup>. Son objectif : convaincre de poursuivre au lycée les enseignements de langues anciennes initiés au collège. Le Ministre a par ailleurs évoqué la possibilité de définir des coefficients « plus incitatifs » pour ces disciplines, outre les points supplémentaires accordés aux élèves choisissant le latin ou le grec au brevet.

Au lycée, une option « grands débutants » devrait voir le jour à la rentrée 2002 dans les classes de secondes générales et technologiques.

Le ministre a aussi décidé de pérenniser le comité d'organisation du colloque en un « comité d'action pour les langues et cultures de l'Antiquité » et de créer une mission d'enquête et de réflexion sur les modalités de cet enseignement dans l'enseignement supérieur. Cette enquête, dont les premiers éléments devront lui être communiqués au printemps 2002 pour un rapport final en mars 2003, s'attachera à dresser un bilan de cet enseignement et à faire l'inventaire des orientations adoptées dans les systèmes éducatifs européens. La réflexion portera d'autre part sur l'articulation entre recherche et enseignement, sur le lien entre le supérieur et le secondaire, sur la collaboration interdisciplinaire.

Soulignons enfin que la DESCO organisera les 15 et 17 janvier à Paris deux journées nationales de formation aux nouveaux programmes de langues anciennes au lycée.

## SALON DE L'ÉDUCATION

Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, le SNPDEN était présent au Salon de l'Éducation qui s'est tenu au Centre Paris Expo de la Porte de Versailles du 21 au 25 novembre dernier.



Durant ces quatre jours, des membres du bureau national ont animé le stand du syndicat, en accueillant d'une part les collègues venus nous rendre visite à cette occasion pour échanger sur le protocole, les avancées du statut, les mutations, les promotions... et toute autre question liée à notre métier, et d'autre part en

renseignant les enseignants désireux de s'informer sur la profession et le concours de personnel de direction.

Notre présence à ce salon nous a permis également de rencontrer différents partenaires de la communauté scolaire ainsi que d'autres syndicats. A cette occasion d'ailleurs, le SNPDEN a signé un protocole d'accord avec la Fédération des Autonomes de Solidarité portant sur la conduite d'actions concernant leurs adhérents communs.

*Une expérience qui sera reconduite et enrichie lors de la prochaine édition du salon qui se tiendra du mercredi 20 au dimanche 24 novembre 2002.*

## UN NOMBRE ENCORE TROP IMPORTANT DE JEUNES EN GRANDE DIFFICULTÉ DE LECTURE

Une note de la DPD consacrée aux évaluations en lecture dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense de l'année 2000/2001 (Note 01.48/octobre 2001) indique que, sur les 600 000 jeunes âgés de 17 ans environ qui ont participé aux tests de lecture et d'orthographe de ces journées, si environ 88 % n'ont pas de difficultés particulières de lecture (avec un taux moyen de réussite de plus de 90 % aux items de compréhension immédiate, 70 % aux items de compréhension logique et près de 60 % aux items de compréhension fine), en revanche, plus de 11,6 % d'entre eux (dont 13,9 % de garçons et 8,6 % de filles) ont des difficultés réelles de compréhension, et plus de la moitié de ceux-ci, soit 6,5 % de l'ensemble de la population de cette année (dont 4 % de filles et 8,4 % de garçons) sont dans une situation qui pourrait déboucher sur l'illettrisme. Il

est à noter d'ailleurs que les filles obtiennent à toutes les épreuves de meilleurs scores que les garçons, et ce d'autant plus que les supports sont plus littéraires et longs.

La note de la DPD indique que la confrontation de ces résultats avec d'autres sources statistiques montre clairement qu'il n'y a pas véritablement d'évolution depuis une dizaine d'années.

Le rapport « Illettrisme et exclusion » réalisé par Alain Bentolila et Jean-Philippe Rivière à la demande de la Fondation des Caisses d'Épargne, et qui a été rendu public récemment, ne fait que confirmer ce constat.

Il précise que si, 8 à 10 % des jeunes adultes français, indépendamment de leur niveau d'études, ne sont pas capables d'affronter la lecture d'un texte simple et court, ce qui signifie que l'on peut donc « passer entre 10 à 12 années dans les murs de l'école et en ressortir illettré », 33 % des jeunes gens ayant quitté le système scolaire en fin de 3<sup>e</sup> sans diplôme sont en situation d'illettrisme, soit quatre fois plus que dans la population générale des jeunes adultes.

Les auteurs précisent de plus que « 10 enfants sur 100 vont à l'école pendant plus de 10 ans et ne comprennent pas un texte court et simple et 10 autres sont condamnés à une lecture de surface n'ouvrant à aucune distance, à aucune critique ».

Des jeunes pour qui s'ouvre à terme une perspective d'exclusion sociale, culturelle et des difficultés certaines d'insertion professionnelle.

*Des chiffres plutôt alarmants et sévères pour l'école : ils laissent entendre qu'elle n'a donc pas pu dispenser à ces élèves les connaissances de base et les outils nécessaires pour accéder aux apprentissages scolaires fondamentaux. Il faut ajouter qu'une partie de cet illettrisme constaté est sans doute due à la vie sociale postérieure à l'école et il serait donc intéressant qu'une étude cerne les causes de la disparition de cette capacité de lecture.*

## EN BREF...

► A l'initiative de Jacky Simon, médiateur de l'éducation nationale, une étude est en cours pour élaborer un indicateur annuel permettant de mesurer la satisfaction des usagers vis-à-vis du système éducatif. L'évaluation qui serait réalisée par la DPD à partir d'un large panel d'usagers (professeurs, parents, élèves...) aurait pour objectif de mettre en évidence les « performances » de l'administration éducative et le degré « d'humanisation » des relations entre usagers et administration. Cet indicateur devrait être rendu public lors de la remise du prochain rapport du médiateur en avril ou mai 2002 (*Sources : Lettre de l'Éducation du 19 novembre 2001*).

► Le Ministère de l'Éducation nationale vient de publier son rapport d'activité 2000-2001. Il se présente sous la forme d'une brochure illustrée de 140 pages accompagnée d'un CD-ROM, décrivant les chantiers engagés pour chaque niveau d'enseignement, les principales orientations du ministère, les priorités essentielles et les moyens mis en œuvre. Ce document élaboré à la demande du premier ministre, devrait être consultable sur le site du ministère dans les semaines à venir.

► Le rapport de la mission sur l'ouverture sociale dans l'enseignement post-bac, confiée en début d'année scolaire à Rolande Figuière-Lamouranne, vice-présidente de l'Université Paris sud et ancienne directrice de l'IUFM de Versailles, paraîtra début 2002. Il devrait donner une analyse de l'existant et proposer des pistes réglementaires et politiques pour l'action.

► Le Ministère vient de mettre en ligne ([www.education.gouv.fr/sup/cpge.htm](http://www.education.gouv.fr/sup/cpge.htm)) un dossier complet consacré aux CPGE qui présente les différentes filières, les modalités d'inscription, la liste des classes préparatoires, ainsi que des liens utiles, les textes

officiels en vigueur et des statistiques sur le sujet.

► A l'occasion de son intervention au 108<sup>e</sup> congrès de la fédération nationale des sapeurs pompiers en octobre, le premier ministre a annoncé que le gouvernement travaillera en 2002 à la création de l'École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs - Pompiers (ENSOSP). Elle aura pour objectif « de préparer à leur mission les futurs cadres de la sécurité civile ». Il a par ailleurs demandé à Jack Lang d'étudier les actions de formation au volontariat qui pourraient être proposées dans les établissements scolaires « en relation avec les sapeurs-pompiers et les associations compétentes ».

► Viviane Reding, commissaire européenne chargée de l'éducation, de la culture et du sport, a proposé de proclamer 2004 « année européenne de l'éducation par le sport », avec notamment pour objectif d'inciter le monde de l'enseignement et les organisations sportives à travailler ensemble pour tirer mieux profit de la valeur éducative et d'intégration sociale du sport ». Elle souhaite que cette année permette aussi de « promouvoir les échanges scolaires autour de rencontres sportives et culturelles, d'encourager une importance accrue donnée aux activités sportives dans le curriculum scolaire et de rechercher des solutions quant à l'éducation des jeunes sportifs de haut niveau dont les carrières commencent de plus en plus tôt, souvent au détriment de leur éducation et donc de leur avenir ». (*Sources : AEF du 18 octobre 2001*)

► Lors de l'examen à l'Assemblée nationale des crédits de la fonction publique, les députés ont enfin voté la reconduction pour un an du congé de fin d'activité, reconduction que nous vous avons déjà annoncée dans Direction n° 93, tout en la subordonnant au vote de la loi de finances pour 2002.